MAROL' infos

N° 122

Le Mot du Maire,

Les élections municipales viennent de se dérouler.

Avec environ 60% de votants, Marolles est dans la tendance générale. C'est un peu décevant mais il faut dire que la présence d'une seule liste et le nouveau mode de scrutin ne favorisaient pas la mobilisation.

Par contre, que plus de 82% des votants se soient exprimés en faveur de la liste «Bien vivre à Marolles» est, pour moi, une grande satisfaction. Et puisque le nouveau conseil a bien voulu me confier à nouveau la charge de maire, je me fais son porte-parole pour remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous ont, par leur vote, aussi massivement accordé leur confiance.

La nouvelle équipe (page 2) au grand complet, vous est plus largement présentée dans ce nouveau numéro de Marol'infos.

Soyez assurés qu'ensemble nous sommes tous très mobilisés et mettons dès à présent toute notre énergie pour gérer notre village du mieux possible, conformément à nos engagements.

Mais au moment où un nouveau mandat de 6 ans commence, qu'il me soit permis de remercier toutes celles et tous ceux qui ont, au cours des années passées, œuvré avec détermination et dévouement pour toute la population marollaise.

De nombreux chantiers s'ouvrent devant nous : urbanisme, rythmes scolaires, environnement... Nous y ferons face. Vous pouvez compter sur nous.

Philippe Lévêque

Avril 2014

Nouvelle Equipe Municipale

Vendredi 28 mars, lors de sa 1ère séance, **Philippe Lévêque** a été élu, à l'unanimité, Maire par le nouveau conseil municipal. Sur sa proposition, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à **4** et a voté, à l'unanimité, l'équipe des adjoints suivants :

- Jean-Yves Lechner chargé de la voirie, de l'urbanisme, des réseaux, du matériel, des espaces verts et de l'environnement.
- Françoise Hennequin chargée de l'animation, la communication, l'action sociale et les affaires scolaires.
- Frédéric Fontaine chargé des bâtiments.
- Danielle Jambon chargée de l'Administration Générale, des finances et du personnel.

Le conseil a ensuite procédé à la désignation des membres des organismes extérieurs :

SYNDICAT D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP)

Titulaires :	Jean-Pierre Paviot	Suppléants :	Marie-Rose Tassel
	Jean-Yves Lechner		Lucie Pineau

SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Titulaires :	Jean-Yves Lechner	Suppléant :	Jacques Loret
	Julien Poireau		

SYNDICAT DES TRANSPORTS (SITCOME)

Titulaires :	Michel Dalibon	Suppléants :	Pierre Dancoisne
	Jean-Pierre Paviot		Dominique Aquilon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION UNIQUE (SIVU des 4 villages)

Président :	Jean-Pierre Paviot	Suppléants :	Jacques Loret
Titulaire :	Michèle Honderlick		Véronique Laurié

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CANTINE SCOLAIRE (SICAS)

Titulaires :	Jean-Pierre Paviot	Suppléants :	Jacques Loret
	Frédéric Fontaine		Michèle Honderlik

MISSION LOCALE DU BASSIN ECONOMIQUE DE MONTEREAU (MILOBEM)

Titulaire :	Françoise Hennequin	Suppléante :	Dominique Aquilon

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA REGION DE MONTEREAU

Titulaire :	Jacques Loret	Suppléant :	Frédéric Fontaine

Enfin, le conseil municipal a fixé à **10** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et a élu, à l'unanimité, les 5 membres suivants : Jean-Louis Larousse, Armelle Vallon, Michèle Honderlik, Françoise Hennequin et Lucie Pineau.

Compte-rendu du Conseil Municipal : 23 Janvier 2014

1. Le conseil décide de passer en section d'investissement des factures de mobilier pour un montant de 1 134 € TTC.

2. Le conseil accepte, à l'unanimité, de donner une subvention exceptionnelle de 4 000€ au Comité des Fêtes pour lui permettre d'honorer les dernières factures du réveillon 2013.

3. Les locaux du commerce situés 40 rue Grande - dont la commune est propriétaire - nécessitent des travaux de remise aux normes pour la cuisine et l'électricité, et des travaux d'isolation et de remise en état pour la partie logement très vétuste. Considérant l'intérêt de maintenir une activité de restauration dans la commune, il est proposé d'aider les repreneurs en contrepartie de la réalisation des travaux par une exonération des loyers.
   A l'unanimité, le conseil décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec les repreneurs dans la limite de 80% des montants hors taxe des travaux réalisés et d'une durée d'exonération au maximum de 24 mois.

4. Le conseil municipal décide de fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas engagé par l'agent lors de formation sur présentation de justificatif dans la limite du taux de 15,25€ par repas.

5. Le conseil municipal fixe le montant de la cotisation minimum due par les redevables de la cotisation foncière des entreprises selon le barème ci-dessous :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	***Montant de la base minimum***
Inférieur ou égal à 10 000 €	400€
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600 €	800€
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €	1 600€
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 €	3 200€
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 €	4 800€
Supérieur à 500 000 €	6 400€

6. Le conseil municipal accepte de procéder à une décision modificative pour les sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget 2013 du lotissement «Les Gravelins» :
   - ⇒ Article 042 - 71355 - Dépenses de fonctionnement : 85 400€
   - ⇒ Article 040 - 3555 - Recettes d'investissement : 85 400€
   - ⇒ Article 70 - 7015 - Recettes de fonctionnement : 85 400€
   - ⇒ Article 024 - Recettes d'investissement : - 85 400€

8. Le conseil municipal, à l'unanimité, met à disposition du SICAS (Syndicat Intercommunal pour la Cantine Scolaire) sis Place Charles de Gaulle 77130 Marolles sur Seine, le terrain de 1250 m² réservé à la construction du nouveau restaurant scolaire.
9. La commune est propriétaire d'un bâtiment sis 23 rue Grande qui doit faire l'objet d'une rénovation importante pour pouvoir être utilisé. Un couple a proposé de louer ce bâtiment pour y installer une activité d'auto-école. Considérant l'intérêt de développer les commerces de proximité, il est proposé de prendre en charge une partie des travaux sous forme de dégrèvement de loyer. Une convention devra être établie pour déterminer les travaux retenus, les contrôles de conformité et la durée de l'exonération.

   Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

   ⇒ **d'autoriser** le Maire à signer un bail commercial.

   ⇒ **de fixer** le loyer de départ à 500€ par mois.

   ⇒ **de retenir** le principe d'une exonération de loyer en contrepartie de la réalisation des travaux nécessaire à la mise en état des locaux.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2014

1. A l'unanimité, le conseil approuve :

   ♦ **Le Compte Administratif 2013 de la commune** :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	429 935,34€	1 233 147,57€
Recettes	387 844,99€	1 411 251,96€
Résultat 2012 reporté	94 974,96€	152 502,38€
Reste à réaliser en dépenses	356 700,00€	
Reste à réaliser en recettes	124 600,00€	
Soit un déficit de clôture d'investissement =	179 215,39€	
Soit un excédent de clôture de fonctionnement =		330 606,77€

   ♦ **le Compte de Gestion 2013 de la Commune** dressé par Monsieur le percepteur qui est en tout point identique au compte administratif 2013.

   ♦ **L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :**

   ⇒ 179 215,39€ à l'article 1068 des recettes d'investissement pour 2014

   ⇒ 151 391,38€ à l'article 002 des recettes de fonctionnement pour 2014

- **Le Compte Administratif 2013 du lotissement «Les Gravelins»**

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	214 865,31€	169 260,10€
Recettes	305 331,93€	304 249,06€
Résultat 2012 reporté	- 25 758,78€	- 134 988,96€
Soit un excédent de clôture d'investissement =	64 707,84€	
Soit une clôture de fonctionnement =		0.00€

- **Le Compte de Gestion 2013 du lotissement «Les Gravelins»** dressé par Monsieur le percepteur qui est en tout point identique au compte administratif 2013.

2. **Le conseil décide de verser** une subvention de 2 000€ à Radio Oxygène pour l'aider à poursuivre et mettre en avant les diverses manifestations de la commune y compris associatives.

3. **Le conseil décide de signer** les conventions suivantes :
   - ⇒ La redevance de 195€ pour occupation du domaine public communal due par ERDF.
   - ⇒ La convention financière relative à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique, pour la somme de 1 000€.
   - ⇒ Le renouvellement avec la SACPA pour un montant de 1 382€TTC pour l'année 2014.
   - ⇒ La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Commune des Deux Fleuves pour l'aménagement de la rue du Presbytère.
   - ⇒ La convention avec la société Dupessey pour le projet de construction au Pré des Bordes, sur l'indemnisation des enfants marollais scolarisés sur la commune de Cannes Ecluse.
   - ⇒ En complément de la délibération n°2014-08 afférente aux travaux de remise en état du futur commerce au 23 rue grande à Marolles, et suite au devis, de fixer l'exonération de loyer à 36 mois.

4. **Information diverse** :

   Mise en place du bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars 2014.

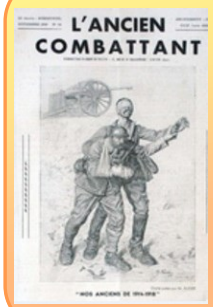

L'association des Anciens Combattants de Marolles sur Seine tente de perdurer. C'est pourquoi elle espère voir de nouveaux membres de tout âge la rejoindre. Ce devoir de mémoire est important pour les générations actuelles et futures car il est la base de notre République et de nos libertés d'aujourd'hui.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez m'appeler au 06 31 70 40 88. Merci.

Latina Salsa

Vous avez senti cette douceur hivernale, Latina Salsa n' y est peut-être pas pour rien ! Depuis plusieurs années maintenant, notre association réchauffe les corps et les cœurs autour de la Salsa Cubaine et Portoricaine. Tous les mardis et jeudis soir à la salle des fêtes et au foyer rural de notre commune, nos professeurs Mike, Fred et Mayssane proposent des cours évolutifs tous niveaux qui attirent de plus en plus de monde.
Nous sommes aujourd'hui 110 adhérents à venir réchauffer l'atmosphère, nous amuser et oublier les tracas du quotidien aux rythmes de musiques latines entraînantes !

Nous proposons aussi ponctuellement des stages ouverts à tous d'initiation à d'autres danses comme la Bachata ou la Kizomba.

Nos soirées, appréciées pour leur convivialité, l'ambiance familiale et la créativité dans les thèmes proposés, attirent des danseurs qui se déplacent parfois depuis Paris, comme ce fût le cas pour notre «Soirée Givrée» du 24 janvier. La salle des fêtes, ornée de flocons et peuplée d'étranges bonhommes de neige, a vu débarquer des hordes de danseurs chaussés de Moonboots, coiffés de bonnets et portant des masques et écharpes en tous genres !
Pour notre dernière soirée «Flower Season», le printemps était à l'honneur et les coccinelles, fleurs, papillons, et autres bourdons étaient réunis dans une explosion de couleurs !

Changement au 55 Grande Rue

La boucherie et le café du Centre changent de nom : MAISON CUVELLIEZ

Boucherie «Chez Fabrice» et Café «Chez Corinne» : halte terroir et «label Bistrots Nature».

Le café se veut multiservices : Relais KIALA, cartes de pêche et Point Info-Tourisme.
Installés à Marolles depuis 6 ans, nous avons vu évoluer notre petite commune. En temps de crise, il nous est paru important de valoriser le lien social avec des valeurs authentiques et le commerce de proximité à taille humaine. C'est pourquoi nous vous proposons, en plus des services traditionnels Boucherie-Café, des animations ponctuelles, des produits locaux et artisanaux à emporter ou à consommer sur place (au coin du feu ou en terrasse) : bières de Brie, Briare, cidre et jus de pommes BIO, pâtisseries et confiseries à base de miel, spécialités aux coquelicots et d'autres produits vous attendent. **Venez à la rencontre du Terroir !**

Vif succès pour les stages de l'AS Marolles : Section Tai-chi

En marge de ses 10 cours hebdomadaires, la section Tai-Chi a proposé cette saison, à ses 145 adhérents, deux stages dirigés par le professeur François Bernier, sur des thèmes bien particuliers et cela dans le magnifique cadre de la salle des fêtes.
Tout d'abord, le 8 décembre, 44 participants ont répondu présents au stage «Travail sur les Energies» et, plus récemment le 9 mars, 42 pratiquants pour le stage «Maitriser ses peurs».

Outre la découverte de soi et de son véritable potentiel qui ont été appréciés par tous les participants, la convivialité de ces moments d'échanges a aussi contribué à la réussite de ces stages.

Félicitations à la présidente Bénédicte Blanchot et à toute son équipe dirigeante pour la qualité d'organisation de ces manifestations que les adhérents redemandent.

Si la découverte et la pratique de cette discipline accessible à tous vous intéressent, nous vous invitons à participer à 2 cours d'essai le jeudi matin de 10h15 à 11h15 à la salle des fêtes de Marolles ou à contacter la présidente au 06 40 60 51 41.

Associations Sportives de Marolles

L'ASM vous donne rendez-vous très prochainement pour la fête départementale du mini basket (450 enfants de 7 à 11 ans attendus) le 1er mai au gymnase et sur les parkings des salles des fêtes .

Elle organisera également 2 stages multisports :

- du 14 au 18 avril
- du 7 au 11 juillet.

Pour renseignements et inscriptions,
veuillez contacter Patrick LE FLOC'H au 07 77 36 32 66

Les Brèves

♦ Le 20 avril prochain, n'oubliez pas notre traditionnelle chasse aux œufs de Pâques qui se déroulera ***Chemin et Jardin des Iles*** avec ses jeux de 10h à 11h30 suivis de la grande Chasse aux Œufs.

♦ Après divers projets d'occupation qui n'ont pu se concrétiser, un nouveau projet va voir le jour dans la maison qui jouxte la poste - dite la «maison Mesnard» - : la création d'une auto-école. En septembre prochain, lorsque les travaux seront réalisés, Christophe Thévenin et son épouse, attirés par notre sympathique et dynamique village, ouvriront leurs portes aux candidats au permis de conduire. La municipalité est très heureuse de pouvoir offrir à ses administrés un service de proximité supplémentaire.
Nous leur souhaitons la bienvenue et la prospérité dans leur activité!

♦ Il est rappelé aux habitants du village que les poubelles (marron et jaune) ne doivent être mises sur les trottoirs que la veille au soir des jours de ramassage : le lundi soir pour la poubelle marron et le mercredi soir (tous les 15 jours des semaines impaires) pour la poubelle jaune.

Etat - Civil

NAISSANCES

Lina YATIK née le 6 janvier 2014

Mathis SERGENT né le 14 février 2014

Léa BAUTRAIT GUILLAUME née le 18 février 2014

Kyle CHARLES né le 21 mars 2014

DECES

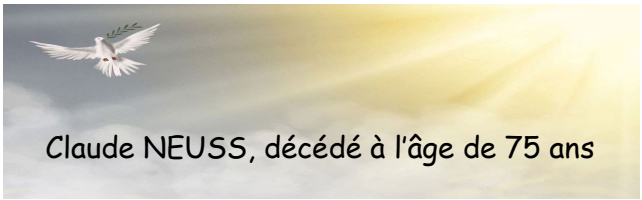

Mairie : Place du Général de Gaulle - 77130 MAROLLES-sur-SEINE - Tél. 01.64.31.32.56 - Tirage : 700 exemplaires **Directeur de publication** : Philippe LEVEQUE
Comité de rédaction : Françoise HENNEQUIN - Lucie PINEAU et Dominique ZEN -